

deux. Dans cette région, il existait une école de cinq ou six classes, mais la municipalité doit maintenant agrandir l'école en vue d'y recevoir près de 500 autres enfants. En vertu du présent régime, cette responsabilité incombe à la municipalité. Il serait donc injuste de forcer les habitants ordinaires de cet arrondissement scolaire à acquitter un impôt plus élevé en vue d'agrandir l'école. A l'heure qu'il est, les autorités municipales et provinciales étudient la question. Il existe peut-être d'autres cas analogues au pays, mais je n'en connais pas. A mon avis, le Gouvernement fédéral devra aider les municipalités au moyen de prêts ou de garanties, afin qu'elles puissent emprunter l'argent nécessaire au taux d'intérêt ordinaire de 2½ ou de 2¾ p. 100.

Le problème est grave. Les gens demeurant dans le township ont vu tripler le taux d'intérêt sur les obligations de leur école; de dix millièmes il est passé à trente millièmes. Je ne suis pas bien sûr des chiffres, mais le taux a certainement triplé dans cet arrondissement. On acculera cet arrondissement scolaire à la faillite, à moins de prendre des mesures énergiques. Les obligations deviendront à la charge des municipalités urbaines qui verront de ce chef leurs finances compromises. Je ne reconnais aucune utilité au

projet de loi. J'invite le Gouvernement à étudier sérieusement le problème que je viens d'exposer.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député de Victoria (M. Mayhew) a la parole. Il terminera le débat.

M. R. W. MAYHEW (adjoint parlementaire du ministre des Finances): Je répondrai de mon mieux à ces questions. L'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) prétend que la loi est toujours en vigueur. Mais elle est lettre morte depuis 1941. Or on a consenti quelques prêts en 1941. Depuis lors on a avancé des sommes à l'égard de certains contrats. Mais on ne passe plus de contrats.

M. FLEMING: Cela ne prouve pas que la loi ne reste pas en vigueur.

M. MAYHEW: Elle est en vigueur, mais on n'a pas consenti de nouveaux prêts sous son empire.

M. FLEMING: C'est une chose bien différente.

M. MAYHEW: L'honorable député a déclaré en outre qu'on n'avait pas déposé de rapport annuel. La loi prévoit le dépôt du rapport. J'ai déposé le rapport au début de l'année. En voici une copie:

LOI DE 1938 POUR FAVORISER LES AMÉLIORATIONS MUNICIPALES

État indiquant les fonds avancés, l'intérêt reçu, le principal remboursé et le solde impayé au 31 décembre 1946

Province	Nombre de prêts	Montant approuvé		Montant déboursé		Intérêt reçu		Principal remboursé		Solde impayé	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Ile-du-Prince-Edouard.....	1	7,000	00	7,000	00	932	64	1,623	14	5,376	86
Nouvelle-Ecosse.....	7	641,436	96	641,436	96	81,783	85	108,768	30	532,668	66
Nouveau-Brunswick.....	7	467,513	80	467,513	80	59,226	27	113,193	93	354,319	87
Québec.....	17	1,859,731	74	1,859,731	74	150,088	54	325,470	92	1,534,260	82
Manitoba.....	5	205,988	00	205,988	00	24,785	20	73,802	64	132,185	36
Saskatchewan.....	28	851,100	81	851,100	81	107,172	26	245,776	80	605,324	01
Alberta.....	23	888,254	85	888,254	85	97,094	46	385,001	61	503,253	24
Colombie-Britannique.....	21	2,114,757	70	2,114,757	70	274,306	52	562,555	06	1,552,202	64
	109	7,035,783	86	7,035,783	86	795,389	74	1,816,192	40	5,219,591	46

L'honorable député constatera, en relisant le compte rendu, que j'ai déposé le rapport.

M. FLEMING: L'honorable député me permet-il une question?

M. MAYHEW: Volontiers.

M. FLEMING: J'ai fait les recherches que me conseille l'adjoint parlementaire. Il n'a qu'à parcourir les *Débats* pour se rendre compte que le dépôt du rapport n'y est pas indiqué. Il songe peut-être aux réponses données à quelques questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, dans le genre du tableau que

[M. Adamson.]

j'ai consigné au hansard tantôt. Si l'honorable député consulte le compte rendu, il constatera, je crois, qu'aucun rapport n'a été déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la présente session.

M. MAYHEW: J'ai déposé sur le bureau de la Chambre plusieurs rapports depuis le début de l'année, et je ne me les rappelle pas tous. Je sais toutefois que nous nous attachons à déposer tous les rapports dont le dépôt est prévu. Tous les deux jours, à peu près, je dépose quelque rapport. Si celui dont il est question n'a pas été déposé sur le Bureau